

Rapport n°5 :**Bourses de mobilité sortante ISITE-BFC 2021-2022**

Rapporteur (s) :	Paul ALIBERT Vice-Président Relations internationales
Service – personnel référent	Directrice : Claudia LAOU-HUEN Rédacteur : Marilyne DRAPS Gestionnaire administrative ISITE-BFC Recherche et Etudes Doctorales
Séance du Conseil d'administration	18 novembre 2021

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Rapport :

Dans le cadre de la stratégie d'internationalisation de l'espace d'enseignement supérieur et de recherche de BFC, le budget du projet ISITE-BFC prévoit des lignes destinées à financer des bourses de mobilité sortante pour les étudiants des 16 masters UBFC dispensés en langue anglaise.

Elles sont attribuées sur propositions des responsables de filières, dans le cadre du départ en stage ou d'un semestre d'échange académique hors territoire français d'un étudiant inscrit dans l'un de ces masters (M1 ou M2).

Le montant maximal d'une bourse financée par ISITE-BFC et octroyée à un étudiant est plafonné à 8 000 € net par année académique.

Dans le cas où la mobilité s'étend sur une année académique entière, le montant des bourses est plafonné à 800 € net par mois sur une période de 10 mois consécutive ou non. Dans le cas où la mobilité s'étend sur une période plus courte qu'une année académique entière, le montant de la bourse peut excéder 800 € par mois en respectant le plafond de 8 000 € net par année académique. Le montant total de la bourse mensuelle sera alors fixé sur la base de 800 € par mois de mobilité augmenté du remboursement des frais de transport d'un voyage aller-retour vers la destination de la mobilité, frais qui devront faire l'objet de justificatifs.

En cas de mois de stage incomplet, le montant de la bourse sera proratisé.

Les bourses seront attribuées selon les critères d'éligibilité scientifiques et pédagogiques définis ci-dessous :

- Excellence des étudiants en termes de notes obtenues en Licence et M1.
- Rang dans le classement du master et l'adéquation de leur formation initiale au prérequis du master.
- Investissement et participation dans les enseignements du Master depuis le début de l'année.
- Qualité du projet de stage proposé.

Il s'agit de bourses au mérite avec pour objectif de promouvoir l'excellence, l'aide au mérite est cumulable pour les étudiants bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux.

L'enveloppe proposée pour les bourses de mobilité sortante est de **128 000 €** pour l'année universitaire 2021 -2022.

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur l'enveloppe allouée pour l'année académique 2021-2022 pour les bourses de mobilité sortante ISITE-BFC des Masters UBFC (128 000 €).